

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 66

présenté par

M. Taverne, M. Allisio, Mme Auзанot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 55, après le mot :

« équipements »,

insérer les mots :

« , l'accroissement des moyens logistiques dédiés permettant d'assurer la disponibilité en toutes circonstances des moyens nécessaires à leur action et à leur entraînement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'assurer que nos forces spéciales ne souffriront pas dans le futur de failles capacitaires, les objectifs fixés par la présente LPM en matière de renforcement des moyens qui leurs sont alloués sont indéniablement nécessaires. Néanmoins, une crainte réelle existe quant à de potentiels déficits en matière de moyens de base de l'action et de l'entraînement de nos forces spéciales. Il s'agit notamment en la matière de potentiels manques de carburant permettant de faire fonctionner les véhicules, mais également et surtout les hélicoptères.

Ainsi, considérant la nécessité absolue d'assurer la disponibilité permanente, en tout temps et en tous lieux, de ces moyens de base, il est proposé par cet amendement de préciser au sein du présent rapport annexé un objectif de renforcement des moyens logistiques destinés à assurer cette mission.